Décision 22-DCC-104 du 24 juin 2022

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Bioclinic par le groupe Inovie

Posted on: 24 juin 2022 | Secteurs :

OUTRE-MER

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Inovie
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Bioclinic

Lire

le texte intégral de la décision
670.66 Ko